

2022-2023

**PROGRAMME EN ROUTE
VERS L'EXCELLENCE**



WWW.FNQ.CA



**FÉDÉRATION
DE NATATION
DU QUÉBEC**

TABLES DES MATIÈRES

TABLES DES MATIÈRES	2
GLOSSAIRE.....	3
INTRODUCTION.....	4
1. IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE NIVEAUX ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE .	5
1.1 ENTAMER LA ROUTE VERS L'EXCELLENCE PROVINCIALE : L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ESPOIR	6
1.2 POURSUIVRE SUR LA ROUTE DE L'EXCELLENCE NATIONALE ET INTERNATIONALE : IDENTIFICATION DES NIVEAUX RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE.....	7
1.3 PRÉCISIONS RELATIVES AUX IDENTIFICATIONS.....	14
1.4 AVANTAGES ET SERVICES RELATIFS À UNE IDENTIFICATION	17
2. STAGES TECHNIQUES.....	19
STAGE #1 – STAGE ET COURSE D'EAU LIBRE EN FLORIDE	20
STAGE #2 – STAGE PROVINCIAL ET COMPÉTITION D'EAU LIBRE	21
3. ÉQUIPES DU QUÉBEC.....	22
ÉVÉNEMENT #1 – INVITATION KEN DEMCHUCK	25
ÉVÉNEMENT #2 - Ontario junior international	26
ÉVÉNEMENT #3 – Stage pan-canadien de distance et d'Eau libre	28
ÉVÉNEMENT #4 - MEL ZAJAC – ÉQUIPE JUNIOR	29
ÉVÉNEMENT #5 – TYR PRO SWIM (MISSION VIEJO) – ÉQUIPE SENIOR	31
4. PROGRAMMES DE SOUTIENS	33
SOUTIEN #1 POLITIQUE D'HOMOLOGATION DES RECORDS	34
SOUTIEN #2 PRIMES DE PERFORMANCE AUX ESSAIS CANADIENS DE NATATION	37
SOUTIEN #3 Programme de support pour la préparation des athlètes aux grands jeux.....	38
SOUTIEN #4 Programme d'identification des clubs pour subvention à l'embauche d'un(E) entraîneur(E)	39
SOUTIEN #5 Programme d'identification des clubs en paranatation pour subvention à l'embauche d'un(e) entraîneur(e).....	42
SOUTIEN #6 Support aux clubs pour le développement d'excellence des athlètes en piscine	44
SOUTIEN #9 Programme de soutien aux équipes universitaires de natation	45
SOUTIEN #10 SERVICES DE MASSOTHÉRAPIE AUX ESSAIS CANADIENS.....	46
SOUTIEN #11 Initiative de performance en paranatation	47
SOUTIEN #14 AIDE À UN ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL	48
SOUTIEN #15 FORMATION PROFESSIONNELLE SCIENTIFIQUE DES ENTRAINEUR(E)S	50

GLOSSAIRE

Les termes et acronymes suivants seront utilisés pour faciliter la lecture.

TERMES

Athlète

CCE

CCO

CCN

CCJ

CCU Sports

CIP/IPC

Club

En voie / on track

Équipe universitaire

FINA

FNQ

Grands jeux

LCM

Ministère

Athlète compétitif

Paranageuse

ou paranageur

RSEQ

Saison

SCM

U Sports

WPS

DÉFINITIONS

Sauf spécification, désigne l'ensemble des athlètes en piscine, en eau libre et en Paranatation

Championnat Canadien de l'Est

Championnat Canadien de l'Ouest

Championnat Canadien de Natation

Championnat Canadien Junior

Championnat Canadien U Sports (Universitaire)

Comité international paralympique (International paralympic comite)

Club civil affilié à la Fédération comme prévu par les politiques et règlements généraux de la FNQ

Performances qui entrent dans une charte de performance établie par Natation Canada

Une équipe universitaire de natation du réseau du RSEQ et membre en règle de la FNQ.

Fédération internationale de natation amateur

Fédération de natation du Québec

Championnats internationaux pour lesquels les athlètes sélectionnés représentent le Canada

En Natation/Eau libre : Les Jeux Olympiques, les Championnats du monde, les Jeux du Commonwealth, les Jeux Pan Pacifiques, les Jeux Pan Américains, les Universiades, le Championnat du monde junior FINA, les Championnats Pan Pacifiques Juniors et les Jeux Olympiques de la jeunesse

En Paranatation : Les Jeux Paralympiques, les Championnats du monde WPS, les Jeux du Commonwealth, les Championnats Pan Pacifiques et les Jeux Para Pan Américains

Rencontre en grand bassin (50 m)

Ministère rattaché au sport et loisir au Gouvernement du Québec

Identifie un athlète en piscine et en eau libre, inscrit à la FNQ dans la catégorie « athlète compétitif »

Identifie une paranageuse ou un paranageur inscrit(e) à la FNQ dans la catégorie « athlète compétitif »

Réseau du sport étudiant du Québec

Ou « saison sportive ». Période d'un an qui couvre les activités du réseau civil, allant du 1^{er} septembre au 31 août. *Dans le cas où des grands jeux seraient organisés aux mois de septembre ou d'octobre, ils sont considérés comme faisant partie de la saison précédente.*

Rencontre en petit bassin (25 m)

Anciennement Sport interuniversitaire canadien (SIC), est une organisation qui encadre les sports universitaires canadiens

World Para Swimming (anciennement IPC Swimming)

Utilisation des pictogrammes représentants :

La natation en piscine | La natation en eau libre | La paranatation



INTRODUCTION

La Fédération de natation du Québec (FNQ) est fière de présenter le **Programme en route vers l'excellence**, qui regroupe l'intégralité des programmes et supports tant au niveau de la piscine, de l'eau libre que de la paranatation, et qui s'adressent aux athlètes identifiés de niveaux ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE et EXCELLENCE, aux clubs, et aux entraîneur(e)s.

Par ses critères d'identification, ses sélections dans les équipes du Québec et ses programmes d'aide financière, la FNQ souhaite supporter des athlètes **activement engagés dans une démarche d'excellence**.

Si des médailles internationales doivent demeurer l'objectif de tout athlète engagé sur la voie de l'excellence, la FNQ attend des athlètes qu'elle supporte, qu'elles ou ils aient la volonté concrète d'accomplir :

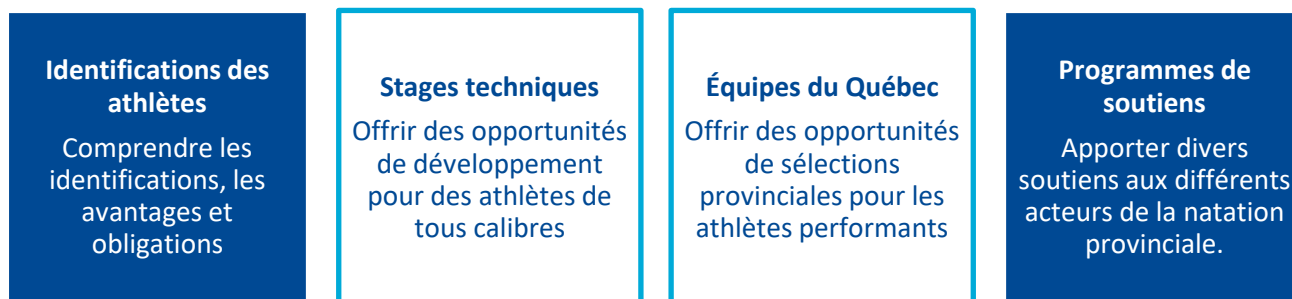
- Des médailles aux championnats canadiens du réseau civil,
- Des sélections sur des équipes du Québec, et/ou,
- Des sélections sur des équipes canadiennes.

Les orientations de la FNQ sont axées autour de deux notions fortes :

- La volonté d'**investir pour le futur** et de rechercher une **progression constante**.
- La volonté de placer **l'ambition** et **l'engagement vers l'excellence** de l'athlète et des clubs comme prérequis indispensables à un quelconque support de la FNQ.

Ces lignes directrices visent la récolte de bénéfices dans les années à venir, et ce, afin que le Québec retrouve son rang de province forte, compétente et ambitieuse.

La route vers l'excellence vous est définie dans chacun des chapitres du présent document soit :

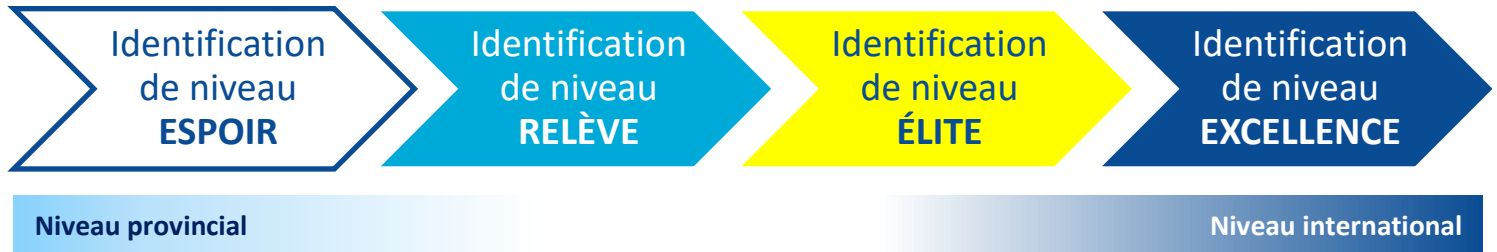


NOTE

L'intégralité des programmes et supports du Programme en route vers l'excellence est accessible uniquement aux personnes ou organisations membres en règle de la FNQ et respectueuses des politiques et règlements de la FNQ.



1. IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE NIVEAUX ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE



Il existe 4 types d'identification, qui seront détaillées dans les prochaines pages.

Lors de son identification, l'athlète pourra bénéficier de différents supports et opportunités. Pour les obtenir, il devra prendre des ententes contractuelles avec la FNQ.

Il existe deux différents types de contrats :

- **Le contrat de l'athlète identifié de niveau ÉLITE-RELÈVE**
 - **Pourquoi ?** Ce contrat définit officiellement les droits et devoirs de l'athlète identifié de niveau ELITE ou RELÈVE par la FNQ.
 - **Pour qui ?** Pour chaque athlète officiellement identifié de niveau ELITE ou RELÈVE pour l'année en cours.
 - **Comment ?** Le contrat sera envoyé directement aux athlètes concernés par courriel.
- **Contrat des équipes du Québec**
 - **Pourquoi ?** Ce contrat définit officiellement les droits et devoirs de chaque athlète sélectionné pour un événement spécifique dans lequel elle ou il va représenter l'Équipe du Québec.
 - **Pour qui ?** Pour chaque athlète sélectionné sur un événement précis.
 - **Comment ?** Le contrat sera envoyé directement aux athlètes concernés par courriel.

IMPORTANT :

- *La FNQ se réserve le droit, si nécessaire et pour des raisons qu'elle jugera impératives, de modifier le contenu des programmes et/ou des montants alloués.*
- *Toutes les communications relatives aux identifications seront envoyées à l'entraîneur(e)-chef du club civil de l'athlète.*
- *Toutes les correspondances avec les athlètes se font à l'adresse que l'athlète a mentionné lors de son enregistrement en début de saison sur la plateforme de Natation Canada. Il est donc important de la maintenir à jour.*



1.1 ENTAMER LA ROUTE VERS L'EXCELLENCE PROVINCIALE : L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ESPOIR

CRITÈRES D'IDENTIFICATION

Les athlètes identifiés de niveau ESPOIR en natation pour toutes les disciplines (Piscine/Eau libre/Paranotation) doivent remplir au moins une (1) exigence compétitive ainsi que l'exigence d'entraînement selon les critères énumérés ci-dessous :

EXIGENCES COMPÉTITIVES

En piscine

L'athlète affilié à la FNQ âgé entre 12 et 17 ans, au premier jour de participation à un de ces événements dans une épreuve individuelle :

1. Coupe du Québec Junior ou
2. Coupe du Québec Senior ou
3. Championnat Québécois ou
4. Coupe des Régions;

doit avoir atteint durant cette compétition au moins une (1) performance individuelle du programme olympique, égale ou supérieure au pointage FINA ci-dessous :

	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans
Garçons	220	290	310	330	345	360
Filles	290	350	380	400	420	430

Important : l'écart de niveau entre garçons et filles s'explique par le fait que les nouveaux critères d'identification de niveau Espoir ont été calqués sur les précédents standards, qui comportaient de grandes différences de niveau entre les sexes. Le pointage FINA des garçons a été révisé pour une première fois cette année et le sera annuellement pour que d'ici 2024 il arrive au même niveau que celui des filles.

L'athlète affilié à la FNQ âgé entre 18 et 21 ans, au premier jour de la compétition, doit avoir participé à un de ces championnats dans une épreuve individuelle:

1. Championnats canadiens juniors
2. Championnats canadiens de l'Est / Ouest
3. Championnats canadiens de natation
4. Essais canadiens de natation

En eau libre

L'athlète affilié à la FNQ âgé entre 14 et 21 ans au premier jour de la compétition, doit avoir participé au :

Championnat Québécois d'eau libre – Épreuve de 5 km uniquement (épreuve complétée dans les temps réglementaires : 15 minutes maximum après le premier par sexe et âge simple).

En paranotation

L'athlète affilié à la FNQ âgé entre 12 et 21 ans au premier jour de la compétition, doit avoir participé à un des deux événements suivants :

1. Coupe du Québec Senior
2. Championnat Québécois

EXIGENCES D'ENTRAÎNEMENT MINIMUM

1. Les athlètes de 12 ans doivent s'entraîner au minimum 3 fois par semaine
2. Les athlètes de 13-14 ans doivent s'entraîner au minimum 5 fois par semaine
3. Les athlètes de 15-16 ans doivent s'entraîner au minimum 6 fois par semaine
4. Les athlètes de 17 ans et plus doivent s'entraîner au minimum 7 fois par semaine

Une preuve d'entraînement pourra être demandée en tout temps.

CYCLE D'IDENTIFICATION

- L'athlète est identifié pour une durée d'un an, allant du 1^{er} novembre suivant la réussite des critères jusqu'au 31 octobre suivant.
- La liste pourra être révisée ponctuellement durant l'année et publiée en ligne sur le site Internet de la FNQ au www.fnq.ca/disciplines/excellence/









1.2 POURSUIVRE SUR LA ROUTE DE L'EXCELLENCE NATIONALE ET INTERNATIONALE : IDENTIFICATION DES NIVEAUX RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE

Le programme d'identification des athlètes est basé sur les normes du Programme de Soutien au Développement de l'Excellence du Ministère (PSDE), et concerne des athlètes :

- Activement engagés dans une démarche de performance.
- Qui ont la qualification sur une équipe canadienne comme objectif.

Les identifications de niveaux ÉLITE ou RELÈVE ne doivent pas être perçues comme une récompense pour une performance passée, mais comme une aide accordée pour un accompagnement vers une réussite future.

DÉFINITION DES IDENTIFICATIONS DE NIVEAUX RELÈVE, ÉLITE ET EXCELLENCE			
EXCELLENCE	Les athlètes qui reçoivent un brevet de Sport Canada selon les critères de Natation Canada; ou qui ont reçu une identification à titre exceptionnel de la part du Ministère.		
ÉLITE	Les athlètes les plus performants selon les critères déterminés ci-après qui ne sont pas déjà identifiés de niveau EXCELLENCE. L'objectif d'une identification de niveau ÉLITE est la préparation pour les équipes nationales Senior.		
	 Piscine : 12 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau ÉLITE	 Eau Libre : 2 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau ÉLITE	 Paranotation : 4 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau ÉLITE
RELÈVE	Les athlètes les plus performants selon les critères déterminés ci-après qui ne sont pas déjà identifiés de niveau EXCELLENCE ou ÉLITE. L'objectif d'une identification de niveau RELÈVE est la préparation pour les équipes nationales Junior.		
	 Piscine : 16 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau RELÈVE	 Eau Libre : 3 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau RELÈVE	 Paranotation : 6 athlètes maximum par sexe identifiés de niveau RELÈVE

PROCESSUS D'IDENTIFICATION – NIVEAUX ÉLITE ET RELÈVE

1^{ÈRE} ÉTAPE : L'ADMISSIBILITÉ ADMINISTRATIVE

Pour être admissible à une identification, chaque athlète doit, en premier lieu, respecter l'ensemble des critères administratifs suivants :

- Être membre en règle de la FNQ et adhérent d'un club civil québécois au plus tard le 30 septembre de la saison en cours.
- Avoir une adresse permanente au Québec au 30 septembre de la saison en cours.
- Nager en permanence dans un club civil du Québec ou une équipe universitaire canadienne ou un Centre de haute performance de Natation Canada.
- Pour les athlètes identifiés de niveau ÉLITE : Être citoyen canadien et pouvoir représenter le Canada conformément aux exigences d'admissibilité énoncées dans les règlements généraux de la FINA et de Natation Canada.
- Pour les athlètes identifiés de niveau RELÈVE : Être citoyen canadien ou avoir un statut valide de résident permanent au Canada au 30 septembre de la saison en cours.
- Pour les paraneuses et paraneurs spécifiquement, deux critères supplémentaires :
 - Être à jour de sa classification de niveau 2 minimalement pour la saison en cours;
 - Être classifié dans une classe reconnue pour les prochains Jeux paralympiques.

2^{ÈME} ÉTAPE : L'ADMISSIBILITÉ SPORTIVE

Une fois les conditions administratives remplies, chaque athlète doit en plus respecter des critères supplémentaires propres à sa discipline (piscine, eau libre et paranatation) tels que :

- Âge limite
- Participation à certaines compétitions désignées

Ces critères sont différents selon s'il s'agit d'une identification en piscine, eau libre ou paranatation, et sont détaillés dans les pages suivantes.



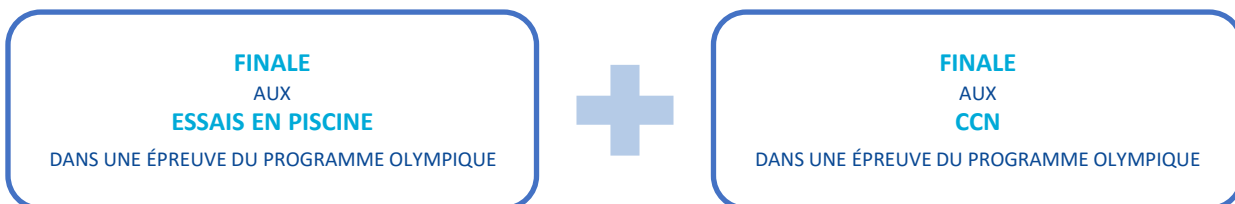
Une fois les deux premières étapes complétées, un **processus de classement** des athlètes dans chaque discipline (piscine, eau libre et paranatation) est effectué afin de comparer les performances et hiérarchiser les athlètes admissibles à l'identification.

La liste de classement obtenue agira ensuite à titre de document officiel pour la saison, présentant l'identification des athlètes les plus performantes et performants.

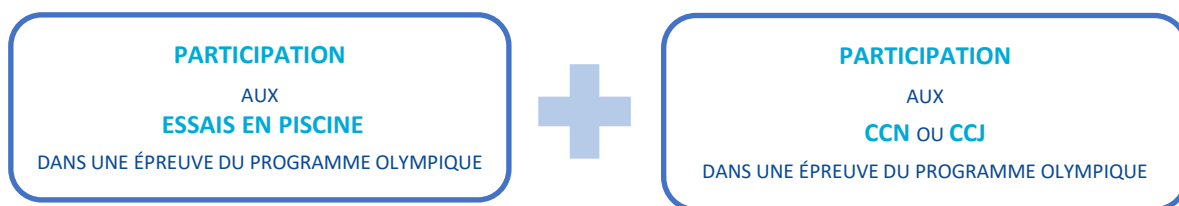


1.2.1 L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ELITE ET RELÈVE EN PISCINE

Pour être admissible à une identification de niveau **ÉLITE** en piscine la nageuse ou le nageur devra au cours de la saison précédente avoir rempli les deux conditions suivantes:



Pour être admissible à une identification de niveau **RELÈVE** en piscine, la nageuse ou le nageur de moins de 20 ans (âge au 31 décembre) devra au cours de la saison précédente avoir rempli les deux conditions suivantes :



NOTES IMPORTANTES :

- En fonction du calendrier, la participation à un Grand Jeu avec une sélection canadienne ou une activité de l'équipe du Québec pourraient dispenser de l'obligation de participer à une compétition requise notamment en cas de conflit d'horaire. Dans ces circonstances, une étude au cas par cas sera faite.
- Pour les épreuves « finale contre-la-montre », le classement final de l'athlète détermine l'équivalent d'un statut de finaliste, correspondant au nombre de places prévues dans les finales régulières de la compétition concernée.

PROCÉDURE D'IDENTIFICATION

Les nageuses et nageurs de chaque sexe éligibles à une identification seront hiérarchisé(e)s en fonction de leur meilleur classement obtenu :

- Dans une épreuve du programme olympique
- Effectuée entre le 1er septembre de la saison précédente au 30 septembre de la saison actuelle
- En bassin long (50m)
- Dans la catégorie Sénior
- Par sexe
- Et dont la performance est enregistrée dans la base de données de SwimRankings (filtre pays : Canada).

Suite à l'extraction du classement de SwimRankings selon les filtres ci-dessus, un « classement d'identification » sera fait dans l'ordre du meilleur classement canadien obtenu par chaque athlète indépendamment de l'épreuve.

IDENTIFICATION DE NIVEAU ELITE

Excluant les athlètes déjà identifiés de niveau EXCELLENCE, les athlètes éligibles à une identification de niveau ÉLITE les mieux classés dans le « classement d'identification » seront identifiés de niveau ELITE jusqu'à un maximum de 12 athlètes par sexe.

IDENTIFICATION DE NIVEAU RELÈVE

Excluant les athlètes déjà identifiés de niveau EXCELLENCE et ELITE, les athlètes éligibles à une identification de niveau RELÈVE les mieux classés dans le « classement d'identification » seront identifiés de niveau RELÈVE jusqu'à un maximum de 16 athlètes par sexe.

BRIS D'ÉGALITÉ

En cas d'égalité de meilleur classement entre les athlètes, leur deuxième meilleur classement dans une autre épreuve du programme olympique sera utilisé pour les départager.

Le même protocole sera continué avec l'examen des meilleurs classements suivants jusqu'à temps que les athlètes puissent être départagés.

EXCLUSION : NÉCESSITÉ DE PROGRESSION

Le maintien de l'éligibilité des athlètes identifiés de niveau ELITE est soumise à une nécessité de progression détaillée ci-dessous :

Athlètes concernés : Tous les athlètes identifiés de niveau ELITE depuis au moins 2 ans consécutifs.

Processus d'exclusion : Au moment de déterminer son éligibilité à l'identification, un athlète ne pourra pas être identifié de niveau ELITE si l'examen de ses performances démontre une régression sportive sur deux années consécutives selon les critères ci-après :

- Une régression de son meilleur pointage FINA
ET
- Une régression au classement canadien senior au 31 août dans sa meilleure épreuve de chaque saison.

Seules les performances réalisées en bassin de 50m dans une épreuve du programme olympique seront considérées, et les épreuves de référence peuvent être différentes d'une année sur l'autre.

Réhabilitation : Dans le cas où un athlète perdrait son éligibilité à une identification de niveau ELITE faute d'avoir progressé, il sera de nouveau éligible s'il arrive minimalement à retrouver son meilleur niveau de performance (pointage FINA ou classement canadien senior au 31 août) d'avant ses deux années de régression.

Exception : Chaque année durant laquelle un athlète est finaliste A aux essais canadiens ou participe à des grands jeux avec l'équipe nationale le dispensera de prouver une progression.



1.2.2 L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ÉLITE ET RELÈVE EN EAU LIBRE

Pour être admissible à une identification de niveau **ELITE** en eau libre, l'athlète devra au cours de la saison précédente, avoir rempli les conditions suivantes :



Pour être admissible à une identification de niveau **RELÈVE** en eau libre, l'athlète devra au cours de la saison précédente, avoir rempli les conditions suivantes :



NOTES IMPORTANTES :

- En fonction du calendrier, la participation à un Grand Jeu avec une sélection canadienne ou une activité de l'équipe du Québec pourraient dispenser de l'obligation de participer à une compétition requise notamment en cas de conflit d'horaire. Dans ces circonstances, une étude au cas par cas sera faite.
- L'âge à considérer pour l'obtention du standard requis est l'âge de l'athlète au 31 août précédent la diffusion de la liste d'identification.

(*) Dans le cas où les Essais Canadiens d'eau libre ne seraient pas organisés, la participation aux Essais Canadiens en piscine serait alors nécessaire. Dans certaines circonstances exceptionnelles empêchant la participation d'un athlète aux Essais canadiens d'eau libre, des études au cas par cas pourraient être faites.

PROCÉDURE D'IDENTIFICATION DE NIVEAUX ÉLITE ET RELÈVE EN EAU LIBRE

Parmi les athlètes qui auront répondu aux critères d'admissibilité à l'identification de niveaux ÉLITE et/ou RELÈVE, 2 athlètes maximum de chaque sexe pourront être identifiés de niveau ÉLITE et 3 athlètes maximum de chaque sexe pourront être identifiés de niveau RELÈVE.

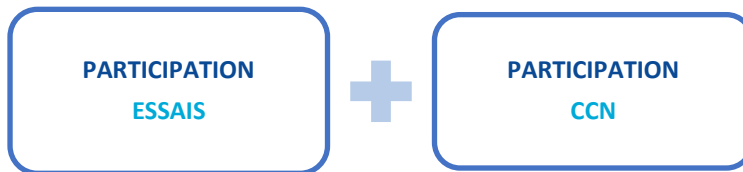
- Les places d'identification seront attribuées en respectant la séquence de priorité suivante, une nouvelle priorité n'étant étudiée que s'il reste encore des places à pourvoir, ou alors si les critères de la priorité précédente n'ont été remplis par aucun athlète.
 1. Classement obtenu par des athlètes québécois lors des épreuves individuelles d'eau libre des Championnats du Monde 2023 au Japon. Le classement de l'épreuve du 10km sera priorisé sur celui de l'épreuve du 5km.
 2. Classement obtenu par des athlètes québécois lors de l'épreuve individuelle d'eau libre des Jeux Panaméricains 2023 au Chili.
 3. Classement obtenu par des athlètes québécois lors de l'épreuve individuelle d'eau libre des Jeux Mondiaux de Plage de l'ACNO 2023 à Bali.
 4. Performance par des athlètes québécois lors d'une étape de coupe du Monde FINA de la saison 2022-2023, les athlètes étant classés selon leur écart en secondes par rapport à la première place, indépendamment de l'étape dans laquelle la performance a été réalisée.

Dans le cas où un athlète aurait participé à plusieurs étapes de coupe du Monde FINA, la performance qui lui permet d'être le mieux classé sera retenue.
 5. Classement obtenu par des athlètes québécois lors des épreuves individuelles d'eau libre des Championnats du Monde Juniors 2023. Le classement de l'épreuve du 10km sera priorisé sur celui de l'épreuve du 7.5km, qui lui sera priorisé sur l'épreuve du 5km.
 6. Performance par des athlètes québécois lors d'un 10 km d'un événement désigné ci-après de la saison 2022-2023, les athlètes étant classés selon leur écart en secondes par rapport à la première place (jusqu'à un écart maximal de 10 minutes du vainqueur) selon l'ordre de priorité suivant :
 - a. *Essais canadiens en eau libre*
 - b. *Festival d'eau libre canadien – 10km.*
 7. Classement obtenu par des athlètes québécois lors de la rencontre du 10 km 18 ans et plus du Championnat québécois en eau libre 2023.
 8. Classement obtenu par des athlètes québécois lors de la rencontre du 5 km du Championnat québécois en eau libre 2023.
- Lorsque requis, le partage des égalités entre deux athlètes sera déterminé de la façon suivante :
 1. La priorité sera donnée à l'athlète qui a complété le plus grand nombre de 10km FINA au cours de la saison précédente.
 2. S'il y a toujours égalité, ce sera l'athlète qui a complété le plus grand nombre de 10km sanctionnés par la FNQ au cours de la saison précédente.
 3. S'il y a toujours égalité, ce sera l'athlète ayant le meilleur temps au 1500m Libre (grand bassin) durant la saison précédente.



1.2.3 L'IDENTIFICATION DE NIVEAU ÉLITE ET RELÈVE EN PARANATATION

Pour être admissible à une identification de niveau **ÉLITE** en paranatation, l'athlète devra au cours de la saison précédente avoir rempli les deux conditions suivantes:



Pour être admissible à une identification de niveau **RELÈVE** en paranatation, l'athlète devra au cours de la saison précédente avoir participé à au moins 2 des 4 rencontres suivantes:



NOTE IMPORTANTE :

- En fonction du calendrier, la participation à un Grand Jeu avec une sélection canadienne ou une activité de l'équipe du Québec pourraient dispenser de l'obligation de participer à une compétition requise. Dans ces circonstances, une étude au cas par cas devra alors être faite.

POUR ÊTRE IDENTIFIÉ DE NIVEAU ÉLITE ET RELÈVE EN PARANATATION

- Les paranageuses et paranageurs de chaque sexe éligible à une identification sont classé(e)s en ordre de leur meilleur pointage obtenu selon la calculatrice nationale du pointage en paranatation la plus récente de Natation Canada. Cette calculatrice est disponible au <https://www.swimming.ca/fr/ressources/>
- Seules les performances réalisées dans des épreuves du programme paralympique en bassin de 50m entre le 1^{er} septembre de la saison précédente et le 30 septembre de la saison actuelle seront considérées.
- En cas de changement de classe d'un athlète en cours de saison, la classe considérée dans le processus d'identification est celle de l'athlète au 31 août précédent la diffusion de la liste d'identification.
- En cas d'égalité entre les athlètes, leur deuxième meilleur pointage sera utilisé pour les départager.
- Le même protocole sera continué avec l'examen des meilleures performances suivantes jusqu'à temps que les athlètes puissent être départagés.

Le pointage de la classe de la paranageuse ou du paranageur au 31 août précédent la diffusion de la liste d'identification sera appliquée à l'aide de la **Calculatrice nationale du pointage en paranatation de Natation Canada la plus récente**. Cette calculatrice est disponible au <https://www.swimming.ca/fr/ressources/>



1.3 PRÉCISIONS RELATIVES AUX IDENTIFICATIONS

1.3.1 OBLIGATIONS COMPÉTITIVES DES ATHLÈTES IDENTIFIÉS

Tous les athlètes identifiés de niveau ÉLITE ou RELÈVE devront s’engager à respecter certaines obligations liées à l’obtention de leur statut. Plus précisément, les athlètes devront s’engager à poursuivre une démarche d’excellence en entraînement et en compétition en :

- Signant et respectant le contrat de l’athlète identifié.
- Affrontant au moins une fois par saison l’élite nationale ou internationale de son propre calibre hors du Québec (hors championnats canadiens)
 - Avant le 30 juin de l’année en cours
 - La compétition devra être au préalable approuvée par la direction technique
- Participant activement au réseau compétitif provincial et national :
 - Athlètes identifiés en piscine :**
 - Participation obligatoire aux essais canadiens de natation en piscine.
 - Participation au Championnat Québécois en piscine.
 - Participation à un Championnat canadien d’été.
 - Athlètes identifiés en paranatation :**
 - Participation obligatoire aux essais canadiens de natation en piscine (*athlètes identifiés de niveau Elite seulement*).
 - Participation au Championnat Québécois en piscine.
 - Athlètes identifiés en eau libre :**
 - Participation obligatoire aux essais canadiens d’eau libre s’ils ont lieu, sinon aux essais canadiens de natation en piscine (*athlètes identifiés de niveau Elite seulement*).
 - Participation au 5km du Championnat Québécois en eau libre.

Le non-respect d’une ou de plusieurs obligations entraînera le retrait immédiat de l’athlète fautif de la liste d’identification.

Note : Le personnel technique de la FNQ exigera, sur demande, de l’entraîneur(e) et/ou de l’athlète qu’il(s) fournisse(nt) des preuves de l’engagement de l’athlète dans un programme visant la haute performance.

1.3.2 CAS DE FORCE MAJEURE

La FNQ peut reconnaître des cas de forces majeures dans le processus d'identification des athlètes de niveau ÉLITE ou RELÈVE. Dans le cas où un athlète ait été dans l'impossibilité de compétitionner ou d'être compétitif lors d'une compétition requise dans le processus d'identification, la FNQ pourra étudier son admissibilité au processus d'identification si l'athlète respecte l'ensemble des conditions suivantes :

- La raison du manquement est jugée exceptionnelle et hors du contrôle de l'athlète, et ce, pour une durée jugée raisonnable par la FNQ : maladie (ex. hospitalisation, absence d'entraînement prolongée, etc.) ou cause humanitaire (ex. décès d'un parent).

Il est à noter qu'aucun manquement pour des raisons scolaires ne sera accepté.

Au besoin, la FNQ pourrait demander des preuves ou un deuxième avis médical en recommandant l'athlète à un spécialiste d'un centre spécialisé au choix de la FNQ.

- L'athlète doit envoyer à la FNQ une lettre co-signée par lui-même (ou un parent si l'athlète est mineur) et par l'entraîneur(e)-chef du club, avec les preuves justifiant son manquement dans les délais les plus brefs.
- À l'exception de la période d'absence en question, l'ensemble de la saison de l'athlète doit avoir été complètement axée sur la recherche de performances de haut niveau (engagement au quotidien, performances en compétition, etc.).
- L'athlète doit être membre en règle de la FNQ, et en pleine possession de ses moyens afin de performer en date du 1^{er} novembre de l'année en cours.
- Aucune demande de dérogation ne sera acceptée après le 30 septembre de l'année en cours.

L'athlète ne peut bénéficier deux années de suite du processus de cas de force majeure. À la suite de la réception de la demande, un comité d'évaluation de la demande de cas de forces majeures composé de trois personnes (un membre du CA et deux membres externes à la FNQ) sous la supervision de la direction technique sera alors constitué afin d'analyser chaque demande et d'établir un jugement sur la recevabilité de ces dernières.

1.3.3 DOUBLE IDENTIFICATION

Dans le cas d'une double identification (piscine et eau libre), la direction technique de la FNQ contactera l'athlète et son entraîneur(e) pour que ces derniers fassent un choix définitif dans les 48 h suivant l'annonce.

1.3.4 REPLACEMENT D'UN ATHLÈTE IDENTIFIÉ

Un athlète qui ne respecte plus les critères d'identification ou les obligations liées à l'identification sera retiré de la liste à compter du premier jour où il ne remplit plus ces critères, et perdra par conséquent tous les privilèges liés à une identification.

L'athlète qui change de niveau d'identification ou qui est nouvellement identifié suite au retrait d'un athlète de la liste, pourra l'être à la condition qu'il remplisse toutes les conditions d'éligibilité de son nouveau niveau d'identification décrites dans les sections « Admissibilité administrative », « Admissibilité sportive » et « Obligations de l'athlète identifié ».

Si les conditions sont respectées, l'athlète substitut sera promu en dernière position de la liste d'identification du niveau concerné. Sans quoi le processus de remplacement sera appliqué jusqu'à ce que la place soit comblée par le premier athlète éligible.

1.3.5 DIFFUSION DE LA LISTE DES ATHLÈTES IDENTIFIÉS

Une liste de validation sera envoyée aux entraîneur(e)s-chef des clubs d'appartenance des athlètes identifiés en début de saison, pour confirmation. Sans retour de ces derniers, l'athlète ne pourra pas être identifié.

Au 1^{er} novembre de chaque année ou dans les deux semaines suivant la diffusion, par Natation Canada, de la liste des athlètes identifiés EXCELLENCE, la liste des athlètes identifiés de niveau ÉLITE-RELÈVE, sera diffusée publiquement par la FNQ et transmise directement aux présidentes et présidents et entraîneur(e)s-chefs des clubs. Au cours des semaines suivant cette diffusion, les athlètes ayant reçu une identification recevront le **contrat d'athlète identifié** accompagné de la date limite pour la signature dudit document, ainsi que le lien pour compléter un formulaire d'identification.



Vancouver
Mai 2022



1.4 AVANTAGES ET SERVICES RELATIFS À UNE IDENTIFICATION

IMPORTANT : L'identification de l'athlète doit être valide au moment de bénéficier des avantages énumérés ci-après.

1.4.1 GUIDE DE L'ATHLÈTE IDENTIFIÉ

La Fédération de Natation du Québec souhaite accompagner ses athlètes identifiés de niveau Excellence, Élite, Relève et Espoir dans leur poursuite de l'excellence. Nous avons donc recensé un maximum de services offerts aux athlètes identifiés partout au Québec afin de les faire connaître aux athlètes et les encourager à les utiliser à leur plein potentiel.

Le guide de l'athlète identifié a été créé grâce à la collaboration de l'Institut National du Sport du Québec, de l'Alliance Sport-Études, de la Fondation de l'athlète d'excellence ainsi que de tous les Centre d'entraînement régionaux multisports (CREM) ou organismes mandatés partout au Québec.

Chaque organisme offre des services en fonction du niveau d'identification, l'athlète doit vérifier son niveau d'identification dans la liste de FNQ pour connaître les services qui lui seront offerts. Les services sont en outre : des bourses en argent pour financer les dépenses reliées au sport, l'accès à des soins médicaux-sportifs, l'accès à des assurances, du soutien scolaire et professionnel, etc.

Nous invitons chaque athlète identifié à aller lire les sections du guide qui les concerne disponible à l'adresse suivante : <https://fnq.ca/disciplines/excellence/> Les services sont décrits en détails ainsi que la procédure pour obtenir chacun de ses services. Chaque athlète trouvera des informations le concernant dans DEUX (2) sections du guide :

- 1- La section « Informations provinciales »
- 2- La section qui concerne sa région de résidence (adresse principale).

1.4.2 SPORT-ÉTUDES – PROGRAMME AU SECONDAIRE

Les programmes Sport-Études visent à soutenir des étudiants-athlètes du secondaire **identifiés de niveau ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ou EXCELLENCE** par leur fédération. D'autres critères d'admissibilité peuvent cependant être ajoutés par les établissements scolaires.

Les programmes Sport-Études permettent aussi à un élève-athlète de concilier ses objectifs scolaires et sportifs, à la condition d'accorder une priorité à sa réussite scolaire. En s'inscrivant dans un tel programme, l'étudiant-athlète doit toutefois s'attendre à ce que le rythme exigé pour les apprentissages soit plus élevé que dans les programmes réguliers, car le temps consacré en classe est moindre. Il devra donc s'engager avec beaucoup d'autonomie et faire preuve de sérieux s'il veut réussir.

Il est de la responsabilité de l'athlète de s'inscrire aux programmes Sport-Études reconnus par le Ministère et par la FNQ, et d'en respecter les conditions d'admission. La gestion de ces programmes est assurée par les établissements d'enseignement et par les clubs sportifs ayant signé un protocole d'entente avec la FNQ, le Ministère et la commission scolaire en question.

Pour les jeunes du secondaire qui ont un talent sportif confirmé par une fédération et qui visent l'excellence sportive, les programmes Sport-Études représentent un choix tout indiqué.

1.4.3 ALLIANCE SPORT-ÉTUDES – PROGRAMMES COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE

L'Alliance Sport-Études, reconnue et subventionnée par le Ministère, regroupe 42 collèges, le Cégep à distance et huit universités. Sa mission est de soutenir, encadrer et contribuer à la réussite et à la persévérance scolaire et sportive des athlètes québécois **identifiés de niveau ESPOIR, RELÈVE, ÉLITE ou EXCELLENCE**, qui poursuivent des études postsecondaires.

Il est de la responsabilité de l'athlète de s'inscrire à l'Alliance Sport-Études et d'en respecter les conditions d'admission. La gestion de ce programme est assurée par l'Alliance Sport-Études. La procédure d'admission et les services offerts par l'Alliance sont décrits dans le guide de l'athlète identifié de la FNQ.

1.4.4 ANALYSES FONCTIONNELLES BIOFIT

Les athlètes identifiés de niveau ÉLITE en piscine et en eau libre auront accès à une évaluation fonctionnelle BIOFIT au début du cycle d'identification.

L'analyse consiste en une série de postures et de mouvements permettant d'identifier les contraintes biomécaniques susceptibles d'avoir une influence sur la progression, l'efficacité du geste technique et la performance de la nageuse ou du nageur.

Toutes les postures sont filmées, analysées et cotées, afin de dresser un portrait global du niveau fonctionnel de la nageuse ou du nageur.

Les paramètres considérés lors de l'évaluation fonctionnelle sont:

- La posture statique
- Le contrôle moteur
- La mobilité - flexibilité

L'évaluation fonctionnelle permet:

- ✓ D'identifier les mécanismes compensatoires;
- ✓ D'orienter les programmes de musculation;
- ✓ D'optimiser la technique de nage;
- ✓ De maximiser le développement des déterminants de la performance;
- ✓ De prévenir des blessures.

En plus des différents tests de mobilités, des tests de capacité respiratoire et de nage (vitesse critique) seront effectués.

Les athlètes ciblés par ces analyses recevront les informations par courriel au mois de novembre de chaque saison.

2. STAGES TECHNIQUES

La FNQ propose durant la saison des stages techniques pour répondre à divers besoins de sa communauté d'athlètes et d'entraîneur(e)s. Ces opportunités de développement sont présentées séparément des Équipes du Québec puisque les participants ne sont pas directement sélectionnés suite à des performances précises. Les critères d'éligibilité pour l'inscription à ces stages sont décrits dans chacun des événements.

Les stages techniques constituent des occasions de développement techniques et tactiques encadrés par des spécialistes de la discipline proposée.



Magog

Juillet 2022



STAGE #1 – STAGE ET COURSE D’EAU LIBRE EN FLORIDE

Bénéficiaires	Athlètes inscrits dans la catégorie « compétitif » à la FNQ.		
Description	Camp de développement et de préparation technique en eau libre. Participation à une course d’eau libre (5km ou 10km) pour la mise en pratique des acquis et introduction de la saison d’eau libre.		
Taille de l’équipe	10 athlètes maximum		
Date du stage	12 au 16 avril 2023	Lieu	Miami
Objectifs	Préparer en milieu naturel nos athlètes aux spécificités de l’eau libre et aborder au mieux la saison d’été.		
Inscriptions	Inscription par courriel. Date limite d’inscription : 1 ^{er} mars 2023		
Mode de sélection	<ul style="list-style-type: none"> • Athlètes identifiés en eau libre automatiquement éligibles • Le reste des places sera attribué aux athlètes volontaires remplissant les critères suivants, sur décision de la direction technique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le meilleur pointage FINA au 800m ou au 1500m libre durant la saison actuelle (bassins de 25m et 50m) ○ L’intérêt de s’investir en eau libre pour la saison actuelle. ○ L’expérience en eau libre 		
Encadrement	Coordonnateur – Eau libre à la FNQ 2 entraîneur(e)s sélectionnés		
Informations financières	Athlètes identifiés de niveau Elite (piscine ou eau libre) : 400\$ Athlètes identifiés de niveau Relève (piscine ou eau libre) : 600\$ Autres athlètes : 1000\$ Le prix d’inscription comprend le transport en avion, le transport sur place, l’hébergement et la participation à la course.		



STAGE #2 – STAGE PROVINCIAL ET COMPÉTITION D’EAU LIBRE

Bénéficiaires	Athlètes inscrits dans la catégorie « compétitif » à la FNQ.		
Description	Camp de préparation technique à la saison d’eau libre et participation à une course d’eau libre (10 km)		
Taille de l’équipe	12 athlètes maximum		
Date du stage	4 au 8 juillet 2023	Lieu	À déterminer
Objectifs	Préparer en milieu naturel nos athlètes aux spécificités de l’eau libre et aborder au mieux la saison d’été.		
Inscriptions	Inscription par courriel. Date limite d’inscription : 12 juin 2023		
Mode de sélection	<ul style="list-style-type: none">• Athlètes identifiés en eau libre sélectionnés automatiquement• Le reste des places sera attribué aux athlètes volontaires remplissant les critères suivants, sur décision de la direction technique :<ul style="list-style-type: none">○ L’intérêt de s’investir en eau libre pour la saison actuelle.○ L’expérience en eau libre○ Le meilleur pointage FINA au 800m ou au 1500m libre durant la saison actuelle en bassin de 50m.		
Encadrement	Coordonnateur – Eau libre à la FNQ 2 entraîneur(e)s sélectionnés		
Informations financières	Athlètes identifiés de niveau Elite : 50\$ Athlètes identifiés de niveau Relève : 100\$ Autres athlètes : 200\$ Le prix d’inscription comprend les déplacements sur place, l’hébergement, les soupers et la participation à la course.		



3. ÉQUIPES DU QUÉBEC



INSPIRER

- Susciter des vocations
- Inspirer l'excellence

FORMER

- Rendre l'expérience utile et formatrice autant pour les athlètes que les entraîneurs.

TRANSMETTRE

- Les compétences et savoirs-faire

VALORISER

- Mettre en valeur les meilleurs acteurs de la natation provinciale

ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES AUX ÉQUIPES DU QUÉBEC :

- Être membre en règle de la FNQ.
- Être adhérent d'un club civil québécois au plus tard le 30 septembre de la saison en cours.
- Avoir une adresse permanente au Québec au 30 septembre de la saison en cours.
- Nager en permanence dans un club civil du Québec ou une équipe universitaire canadienne ou un Centre de haute performance de Natation Canada.
- Être un citoyen canadien ou avoir un statut de résident permanent du Canada valide au 31 octobre de la saison en cours (sauf mention contraire dans certains soutiens spécifiques).
- Pour les parageuses et parageurs spécifiquement, deux critères supplémentaires:
 - Être à jour de sa classification de niveau 2 minimalement pour la saison en cours.
 - Être classifié dans une classe reconnue pour les prochains Jeux paralympiques.

DÉTAILS AU SUJET DES COMPÉTITIONS AVEC L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

- Les athlètes seront obligatoirement inscrits à leurs meilleures épreuves, avec leur meilleur temps.
- La participation aux relais est laissée à la discrétion de l'entraîneur(e)-chef de l'équipe du Québec.
- En cas de désistement après la date limite de confirmation de l'événement, tous les frais déjà encourus par la FNQ devront être facturés à l'athlète.
- La direction technique se réserve le droit de refuser la présence d'un athlète à un événement d'équipe du Québec, même si l'athlète était inscrit et qualifié :
 - Si l'athlète n'a pas rempli la déclaration de disponibilité de Natation Canada pour toutes les compétitions et stages de son calibre auxquels il est éligible,
 - Si l'athlète n'a pas une attitude adéquate,
 - Si l'athlète est hors de forme, blessé ou malade.



Niagara

Août 2022

SÉLECTION DES ENTRAINEUR(E) SUR LES ÉQUIPES DU QUÉBEC

Lors des événements d'équipe du Québec, la direction technique de la FNQ fera appel à des entraîneur(e)s pour l'encadrement des athlètes, choisis selon les critères ci-dessous :

Critères d'admissibilité de base :

1. L'entraîneur(e) devra être membre en règle auprès de la FNQ
2. Le club de provenance de l'entraîneur(e) devra être en règle avec la FNQ
3. L'entraîneur(e) sélectionné(e) devra être reconnu pour démontrer une image et une éthique en adéquation avec les valeurs véhiculées par l'Équipe du Québec et la FNQ.
4. L'entraîneur(e) devra être minimalement de statut PNCE 301 formé, et détenir si possible un permis de conduire classe 4B.

Modalités de sélection des entraîneur(e)s (en ordre de priorité) :

1. La compétence professionnelle.
2. La complémentarité des compétences des entraîneur(e).
3. La cohésion d'équipe lors de l'événement.
4. L'engagement constant du club à participer aux activités de l'Équipe du Québec.
5. Le niveau de performance du/des athlète(s) du même club placé(s) sur l'équipe.
6. Le nombre d'athlètes placés du même club sur l'équipe.
7. L'expérience avec des sélections provinciales ou nationales.
8. La qualité de l'encadrement lors d'expériences précédentes avec l'Équipe du Québec.

Entraîneur(e)s apprenti(e)s :

- L'entraîneur(e) apprenti(e) devra :
 - Être membre en règle de la FNQ pour la saison en cours.
 - Être minimalement certifié(e) PNCE natation 201
 - Entraîner au quotidien des athlètes concernés par les Équipes du Québec : déjà sélectionnés, ou proches de l'être.
 - Ne pas avoir déjà vécu d'expérience d'équipe provinciale ou nationale de natation comme entraîneur(e) dans les 3 dernières années.
- L'entraîneur(e) apprenti(e) aura ses frais de logistique couverts, mais ne sera pas rémunéré.
- Au moment de postuler, l'entraîneur(e) apprenti(e) devra fournir :
 - Une lettre de son club (entraîneur(e)-chef, président(e)) confirmant leur approbation de la candidature.
 - Un plan pour partager son expérience à la communauté (conférence, clinique, ou autre).



ÉVÉNEMENT #1 – INVITATION KEN DEMCHUCK

Bénéficiaires	Paranageuses et paranageurs identifié(e)s de niveau Elite, Relève ou Espoir pour la saison en cours, en à jour d'une classification de niveau 2 minimalement. Pour être éligibles, les paranageuses et paranageurs doivent s'entraîner dans un club québécois, et avoir réussi au moins 1 temps de qualification à la compétition Ken Demchuck.		
Description	Participation à la compétition internationale « Ken Demchuck », en faisant vivre une expérience internationale stimulante à nos paranageuses et paranageurs et en les confrontant tôt dans la saison au plus haut niveau en paranatation.		
Date de l'événement	Événement : 14 au 19 décembre 2022 Compétition : 16 au 18 décembre 2022		UBC
Taille de l'équipe	12 athlètes maximum		10 novembre 2022
Sélection des athlètes	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque paranageuse et paranageur éligible à participer à la compétition (voir section « bénéficiaires » ci-dessus) seront sélectionné(e)s sur une base de « premier arrivé, premier servi » jusqu'à un maximum de 12 athlètes. 		
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • 2 entraîneur(e)-chef • 1 entraîneur(e) apprenti(e) • 1 massothérapeute • 1 gérant(e) d'équipe 		
Sélection de l'entraîneur(e) apprenti(e)	Voir conditions page 24. Envoi des candidatures par courriel à la direction technique. Date limite pour postuler : 30 octobre 2022		
Informations financières	450\$ par athlète identifié de niveau Élite ou Relève; 650\$ par athlète identifié de niveau Espoir, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Transport en avion - Déplacements sur place - Hébergement - Repas - Inscription à la compétition - Vêtements et maillot Équipe du Québec 		



ÉVÈNEMENT #2 - ONTARIO JUNIOR INTERNATIONAL

Bénéficiaires	Athlètes 18 ans et moins au premier jour de la compétition. Afin d'être éligibles, les athlètes doivent obligatoirement avoir obtenu au moins 3 temps de qualification à la compétition. Les athlètes également éligibles à une sélection à l'événement 3 et 4 devront faire un choix et ne pourront participer à plusieurs équipes.																
Description	Participation à « Ontario Junior International », en faisant vivre une expérience internationale stimulante à nos athlètes juniors et en les confrontant tôt dans la saison au plus haut niveau de leur groupe d'âge.																
Date de l'événement	Événement : 14 au 19 décembre 2022 Compétition : 16 au 18 décembre 2022		Toronto (Pan Am pool)														
Taille de l'équipe	16 athlètes maximum		14 octobre 2022														
Sélection des athlètes	<ul style="list-style-type: none">• Processus de sélection : un classement canadien des nageuses éligibles à participer à Ontario Junior International 2022 sera établi, et sera utilisé dans le processus de sélection détaillé ci-dessous. Seules les épreuves réalisées en bassin de 50m entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 et rencontrant le standard de qualification pour cette compétition seront prises en compte.• Priorité 1 : les 14 athlètes Juniors (7 de chaque sexe) ayant obtenu le meilleur classement canadien dans une des deux épreuves d'un combiné seront automatiquement sélectionnés.<table border="1"><tr><td>Combiné 1</td><td>50-100 Libre</td></tr><tr><td>Combiné 2</td><td>200-400 Libre</td></tr><tr><td>Combiné 3</td><td>800-1500 Libre</td></tr><tr><td>Combiné 4</td><td>100-200 Dos</td></tr><tr><td>Combiné 5</td><td>100-200 Brasse</td></tr><tr><td>Combiné 6</td><td>100-200 Papillon</td></tr><tr><td>Combiné 7</td><td>200-400 QNI</td></tr></table><ul style="list-style-type: none">○ Un athlète maximum par combiné et par sexe pourra être sélectionné dans la priorité 1.○ En cas d'égalité à l'intérieur d'un combiné, l'athlète le mieux classé dans la 2^{ème} épreuve du combiné sera sélectionné. Si l'égalité persiste, le classement dans une autre épreuve du programme olympique sera utilisé jusqu'à ce qu'on puisse départager les athlètes.○ Un athlète qui remporterait plusieurs combinés sera sélectionné dans celui dans lequel son classement canadien est le meilleur, puis sera ignoré dans les autres combinés.○ Si dans l'application du processus il était impossible de déterminer un vainqueur dans un ou plusieurs combinés, les places non attribuées seraient alors attribuées en appliquant la priorité 2.○ En cas de désistement, l'athlète suivant sur la liste de classement sera sélectionné.• Priorité 2 : afin de compléter l'équipe, les athlètes les mieux classés dans une épreuve du programme olympique, qui n'ont pas déjà été sélectionnés dans la priorité 1, seront sélectionnés, sans égard de leur sexe et de leur épreuve, jusqu'à concurrence de 2 athlètes sélectionnés.<ul style="list-style-type: none">• Seuls les athlètes classés entre la 1^{ère} et la 20^{ème} place inclusivement du classement canadien dans leur meilleure épreuve pourront être sélectionnés dans la priorité 2.			Combiné 1	50-100 Libre	Combiné 2	200-400 Libre	Combiné 3	800-1500 Libre	Combiné 4	100-200 Dos	Combiné 5	100-200 Brasse	Combiné 6	100-200 Papillon	Combiné 7	200-400 QNI
Combiné 1	50-100 Libre																
Combiné 2	200-400 Libre																
Combiné 3	800-1500 Libre																
Combiné 4	100-200 Dos																
Combiné 5	100-200 Brasse																
Combiné 6	100-200 Papillon																
Combiné 7	200-400 QNI																

	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'égalité, la deuxième épreuve avec le meilleur classement des athlètes concernés dans une autre épreuve du programme olympique sera utilisée pour les départager. Le processus pourra continuer avec une 3^{ème} épreuve et plus, jusqu'à ce que les athlètes puissent être départagés. • En cas de désistement, l'athlète suivant sur la liste de classement sera sélectionné.
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur technique • 1 entraîneur(e)-chef • 2 entraîneurs(e) adjoint(e)s • 1 entraîneur(e) apprenti(e) • 1 massothérapeute • 1 gérant(e) d'équipe
Sélection de l'entraîneur(e) apprenti(e)	<p>Voir conditions page 24.</p> <p>Envoi des candidatures par courriel à la direction technique.</p> <p>Date limite pour postuler : 30 octobre 2022</p>
Informations financières	<p>280\$ par athlète, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport en train - Déplacements sur place - Hébergement - Repas - Inscription à la compétition - Vêtements et maillot Équipe du Québec



ÉVÉNEMENT #3 – STAGE PAN-CANADIEN DE DISTANCE ET D’EAU LIBRE

Bénéficiaires	Athlètes nés entre 2004 et 2009		
Prérequis (Exigences de Natation Canada)	<p>Avoir réalisé au moins 1 standard de qualification des Championnats Canadiens de Natation Speedo 2023 pour leur groupe d'âge au 400m, 800m ou 1500m libre.</p> <p>Être en mesure de faire 80k en 10 jours d'entraînement et compétition.</p> <p>Être en mesure de faire un 7.5km (2006-2009) ou un 10km (2004-2005) en eau libre.</p> <p>Les athlètes également éligibles à une sélection à l'événement 2 et 4 devront faire un choix et ne pourront participer à plusieurs équipes.</p>		
Description	Camp organisé par Natation Canada, dans lequel chaque province établit sa propre sélection. Entraînements en piscine et en eau libre, avec une course d'eau libre à la fin du camp.		
Date de l'événement	26 mai au 4 juin 2023	Lieu	Mallorca (Espagne)
Taille de l'équipe	6 athlètes maximum.		
Participation	Facultative		15 avril 2023
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> • Un garçon et une fille seront sélectionnés dans chaque groupe d'âge ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2004 & 2005 ○ 2006 & 2007 ○ 2008 & 2009 • La période de qualification s'étend du 1^{er} mai 2022 au 2 avril 2023. • L'addition des meilleurs pointages FINA au 800m et 1500m libre réalisés durant la période de qualification seront retenus pour classer les athlètes. • Pour chacune des deux épreuves, la meilleure performance de la période de qualification sera retenue, qu'elle ait été faite en bassin de 25m ou 50m. <p>En cas de désistement, le nageur suivant sur la liste de classement sera sélectionné.</p> <p>En cas d'égalité entre deux athlètes, le pointage FINA du 1500m servira à les départager. Si l'égalité persiste, le pointage FINA du 800m sera considéré, puis en dernier recours celui du 400m Libre.</p>		
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Mark Perry - Entraîneur national de distance et d'eau Libre • 2 entraîneur(e)s provinciaux 		
Informations financières	<i>Frais de participation à déterminer par Natation Canada (estimation de 3 500\$), la FNQ financera 1 500\$ par athlète du montant total.</i>		



ÉVÉNEMENT #4 - MEL ZAJAC – ÉQUIPE JUNIOR

Bénéficiaires	Une sélection d'athlètes juniors (âgés de 18 ans ou moins) ayant participé aux Essais canadiens 2023 en piscine. (Âge pris en compte : âge à la première journée de la compétition Mel Zajac) Les athlètes également éligibles à une sélection à l'événement 2 et 3 devront faire un choix et ne pourront participer à plusieurs équipes.																
Description	Camp de préparation, compétition internationale et suivi d'un camp interprovincial (Alberta, Colombie-Britannique et Ontario)																
Taille de l'équipe	18 athlètes maximum																
Date de l'événement	Stage de préparation : 29 avril 2022 (PEPS, Ville de Québec) Événement : 30 mai au 7 juin 2023 Compétition : 2 au 4 juin 2023	Lieu	UBC Aquatic Centre (BC)														
Objectifs	Proposer une expérience internationale stimulante aux meilleurs athlètes Juniors de la province																
Participation	Facultative	Date limite d'inscription	21 avril 2023														
Compétition de sélection	Essais Canadiens en piscine 2023																
	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de sélection : Uniquement les résultats des Essais canadiens en piscine 2023 seront utilisés pour déterminer la sélection de cette Équipe. • Priorité 1 : Chaque combiné permettra de sélectionner un (1) seul athlète de chaque sexe. Pour chaque combiné, l'athlète ayant obtenu le meilleur pointage FINA en finale A dans une des deux épreuves sera automatiquement sélectionné. <table border="1" data-bbox="727 1142 1159 1377"> <tr> <td>Combiné 1</td> <td>50-100 Libre</td> </tr> <tr> <td>Combiné 2</td> <td>200-400 Libre</td> </tr> <tr> <td>Combiné 3</td> <td>800-1500 Libre</td> </tr> <tr> <td>Combiné 4</td> <td>100-200 Dos</td> </tr> <tr> <td>Combiné 5</td> <td>100-200 Brasse</td> </tr> <tr> <td>Combiné 6</td> <td>100-200 Papillon</td> </tr> <tr> <td>Combiné 7</td> <td>200-400 QNI</td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les épreuves « finale contre-la-montre », c'est le classement final de l'athlète qui détermine l'équivalent d'un statut de finaliste, correspondant au nombre de places prévues dans les finales régulières de la compétition concernée. ○ En cas d'égalité à l'intérieur d'un combiné, l'athlète ayant le meilleur pointage FINA dans la 2^{ème} épreuve du combiné en question sera sélectionné. ○ Un athlète qui remporterait plusieurs combinés sera sélectionné grâce à celui dans lequel il a obtenu le meilleur pointage FINA dans une des 2 épreuves du combiné, puis sera ignoré dans les autres combinés. ○ Dans le cas où un athlète serait disqualifié en finale, son pointage FINA fait en préliminaires sera utilisé pour le comparer aux autres finalistes. ○ Si dans l'application du processus il était impossible de déterminer un vainqueur dans un ou plusieurs combinés, les places vacantes seraient alors attribuées en appliquant la priorité 2. 			Combiné 1	50-100 Libre	Combiné 2	200-400 Libre	Combiné 3	800-1500 Libre	Combiné 4	100-200 Dos	Combiné 5	100-200 Brasse	Combiné 6	100-200 Papillon	Combiné 7	200-400 QNI
Combiné 1	50-100 Libre																
Combiné 2	200-400 Libre																
Combiné 3	800-1500 Libre																
Combiné 4	100-200 Dos																
Combiné 5	100-200 Brasse																
Combiné 6	100-200 Papillon																
Combiné 7	200-400 QNI																

	<p>Priorité 2 : Si la priorité 1 n’a pas suffi pour sélectionner 1 athlète par sexe par combiné (pour un total de 14), le protocole de la priorité 1 sera appliqué avec les résultats de la finale junior.</p> <p>Priorité 3 : Si la priorité 2 n’a pas suffi pour sélectionner 1 athlète par sexe par combiné (pour un total de 14), le protocole de la priorité 1 sera appliqué avec les résultats de la finale B.</p> <p>Priorité 4 : Suite à l’application des priorités 1, 2 et 3, toutes les places vacantes (pour atteindre un total de 18 athlètes dans l’Équipe) seront comblées par les athlètes ayant le meilleur classement final dans une épreuve du programme olympique, sans égard de leur sexe et de leur épreuve. Le classement final sera déterminé de la façon suivante : Finale A : rang 1 à 10, Finale Junior : rang 11 à 20, Finale B : rang 21 à 30, Préliminaires : rang 31 et plus.</p> <p>En cas d’égalité, le prochain meilleur rang dans une autre épreuve du programme olympique des athlètes concernés sera utilisée pour les départager. Le processus pourra continuer avec une 3ème épreuve et ainsi de suite, jusqu’à ce que les athlètes puissent être départagés.</p> <p><i>En cas de désistement, l’athlète sera ignoré dans le combiné dans lequel il avait été sélectionné et le protocole décrit plus haut sera appliqué uniquement dans ce même combiné pour combler la place laissée vacante.</i></p>
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur technique • 1 entraîneur(e)-chef • 2 entraîneur(e)s adjoint(e)s • 1 entraîneur(e) apprenti(e) • 1 massothérapeute • 1 gérant(e) d’équipe
Sélection de l’entraîneur(e) apprenti(e)	<ul style="list-style-type: none"> • Voir conditions page 24. • Envoi des candidatures par courriel à la direction technique. • Date limite pour postuler : 30 avril 2023
Informations financières	<ul style="list-style-type: none"> • Prix : <ul style="list-style-type: none"> - 500\$ par athlète identifié de niveau Elite - 700\$ par athlète identifié de niveau Relève - 1 000\$ pour les athlètes non identifiés • Inclus : <ul style="list-style-type: none"> - Transport en avion - Déplacements sur place - Hébergement - Repas - Inscription à la compétition - Soins de massothérapie - Analyses vidéo - Analyses de lactates - Vêtements et maillot Équipe du Québec



ÉVÉNEMENT #5 – TYR PRO SWIM (MISSION VIEJO) – ÉQUIPE SENIOR

Bénéficiaires	Une sélection d'athlètes ayant participé aux Essais canadiens 2023 en piscine.		
Description	Camp de préparation suivi de la compétition internationale		
Taille de l'équipe	12 athlètes maximum		
Date de la tournée	Stage de préparation : 29 avril 2022 (PEPS, Ville de Québec)		Mission Viejo (Californie)
	Événement : 14 au 21 mai 2023 Compétition : 17 au 20 mai 2023		
Objectifs	Proposer une expérience internationale stimulante aux meilleurs athlètes de la province		
Participation	Facultative		14 avril 2023
Compétition de sélection	Essais Canadiens en piscine 2023		
	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Les athlètes ayant obtenu le meilleur classement en finale A d'une épreuve du programme olympique de la compétition de sélection seront automatiquement sélectionnés, indépendamment de leur sexe ou de leur épreuve, jusqu'à concurrence de 12 athlètes. <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le cas où un athlète serait disqualifié en finale A, il sera considéré comme 10^e de cette même finale. ○ En cas d'égalité de position dans une finale A, le prochain meilleur rang dans une autre épreuve du programme olympique des athlètes concernés sera utilisée pour les départager. Le processus pourra continuer avec une 3^eme épreuve et ainsi de suite, jusqu'à ce que les athlètes puissent être départagés. • Priorité 2 : Si la priorité 1 n'a pas suffi pour sélectionner 12 athlètes, les athlètes ayant obtenu le meilleur pourcentage de temps FINA A dans une finale junior ou une finale B seront sélectionnés jusqu'à ce que l'équipe compte 12 athlètes au total. <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans le cas où un athlète serait disqualifié en finale junior ou finale B, le pourcentage de temps FINA A fait en préliminaire de cette même épreuve sera utilisé pour le comparer aux autres finalistes en étude dans la priorité 2. <p><i>En cas de désistement, l'athlète suivant selon le processus décrit ci-haut sera sélectionné.</i></p>		
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • 1 entraîneur(e)-chef • 1 entraîneur(e) adjoint(e) • 1 entraîneur(e) apprenti(e) • 1 massothérapeute • 1 gérant(e) d'équipe 		
Sélection de l'entraîneur(e) apprenti(e)	<ul style="list-style-type: none"> • Voir conditions page 24. • Envoi des candidatures par courriel à la direction technique. • Date limite pour postuler : 20 avril 2023 		
Informations financières	<ul style="list-style-type: none"> • Prix : <ul style="list-style-type: none"> - 500\$ par athlète identifié de niveau Elite - 700\$ par athlète identifié de niveau Relève - 1 000\$ pour les athlètes non identifiés 		

	<ul style="list-style-type: none">• Inclus :<ul style="list-style-type: none">- Transport en avion- Déplacements sur place- Hébergement- Repas- Inscription à la compétition- Soins de massothérapie- Analyses de lactates- Vêtements et maillot Équipe du Québec
--	---



4. PROGRAMMES DE SOUTIENS

Différents mécanismes et projets de développement existent afin d'offrir un soutien financier au développement des athlètes et des entraîneur(e) des clubs qui sont sur la route de l'excellence.

CONDITIONS NÉCESSAIRES À L'ADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES DE SOUTIEN :

- **Pour les athlètes :**
 - Être membre en règle de la FNQ.
 - Être adhérent d'un club civil québécois au plus tard le 30 septembre de la saison en cours.
 - Avoir une adresse permanente au Québec au 30 septembre de la saison en cours.
 - Nager en permanence dans un club civil du Québec ou une équipe universitaire canadienne ou un Centre de haute performance de Natation Canada.
 - Être un citoyen canadien ou avoir un statut de résident permanent du Canada valide au 31 octobre de la saison en cours.
 - Pour les paranageuses et paranageurs spécifiquement, deux critères supplémentaires:
 - Être à jour de sa classification de niveau 2 minimalement pour la saison en cours
 - Être classifié dans une classe reconnue pour les prochains Jeux paralympiques
- **Pour les entraîneur(e)s :**
 - Être membre en règle de la FNQ, embauché par un club membre de la FNQ, par la FNQ elle-même ou par un centre national d'entraînement.

OBLIGATIONS DES ATHLÈTES BÉNÉFICIAIRES DES PROGRAMMES DE SOUTIEN :

- L'athlète s'engage à rechercher les plus hautes performances jusqu'au dernier championnat de la saison civile auquel il est éligible.
- L'athlète doit respecter les exigences du programme établi par son club :
 - Engagement au quotidien
 - Assiduité
 - Participation aux compétitions et camps d'entraînement prévus au calendrier
 - L'athlète doit remplir et s'engager à respecter la déclaration de disponibilité de Natation Canada pour toutes les compétitions et stages de son calibre auxquels il est éligible.

PAIEMENT DES DIFFÉRENTES AIDES FINANCIÈRES :

- Les paiements des soutiens se feront 2 fois par année, soit une fois au printemps et une fois à la fin de la saison.
- L'athlète, l'entraîneur(e) et le club ont 6 mois après la date d'émission du chèque pour encaisser ce dernier. Passé ces délais, **les chèques émis ne seront plus valides et ne seront pas réémis.**
- De façon générale, la FNQ se réserve le droit de retenir toute somme due advenant un non-respect des engagements. L'athlète, l'entraîneur(e), ou le club ainsi fautif cessent d'être admissibles à toute aide financière tant qu'il n'y a pas résolution à la satisfaction de la FNQ.



SOUTIEN #1 POLITIQUE D'HOMOLOGATION DES RECORDS

<u>DISCIPLINE :</u>	Natation en piscine et paranatation
<u>BÉNÉFICIAIRES :</u>	Athlètes
<u>RÉSUMÉ :</u>	Ce programme vise à reconnaître l'excellence québécoise en reconnaissant les athlètes ayant battu des records provinciaux, nationaux et mondiaux.

CADRE D'OPÉRATION :

- La présente politique a pour objectif de reconnaître de deux manières différentes les athlètes ayant battu des records :
 - En tenant à jour un tableau des records du Québec en piscine.
 - En versant une prime financière aux athlètes battant des records.
- Seuls les athlètes qui satisfont aux critères d'accès à l'aide financière détaillés à la section 4 du présent document ainsi que les athlètes membres en règle d'un club civil québécois et s'entraînant hors Canada sont concernés par la présente politique, ce qui signifie :
 - Qu'eux seuls sont éligibles à inscrire leur nom au tableau des records provinciaux.
 - Qu'eux seuls sont éligibles à recevoir des primes pour records.
- La reconnaissance du record provincial, national ou mondial associera l'athlète au nom du club civil, de l'équipe collégiale, de l'équipe universitaire, de l'équipe provinciale ou canadienne, dépendamment de l'équipe représentée au moment de la performance.
- Deux catégories de records uniquement peuvent être homologuées : les records individuels et les records de relais. Afin qu'un record de relais soit homologué, tous les membres doivent être éligibles à battre un record selon les critères détaillés précédemment, doivent être membres d'un même club et le représenter au moment de la performance.
- La présente politique et le montant des primes seront révisés toutes les années paires.

CADRE COMPÉTITIF :

- Seules les performances ayant été réalisées dans une compétition sanctionnée, dans un cadre conforme aux règlements en vigueur et réalisées dans un bassin homologué pourront être homologuées.
- Pour une tentative de record lors d'essais de temps de classe 1, les exigences du règlement CSW 3.5 de Natation Canada devront absolument être respectées.

CATÉGORIES D'ÂGE :

- L'âge de l'athlète au 1^{er} jour de la compétition détermine le groupe d'âge dans lequel l'athlète sera classé.
- Les groupes d'âges sont 11-12 ans, 13-14 ans, 15-17 ans et Senior (épreuves individuelles et relais).
- La catégorie Senior est sans égard à l'âge de l'athlète.
- Une même performance pourra être homologuée comme record provincial de plusieurs catégories d'âge, si en plus de la catégorie d'appartenance de l'athlète, la performance en question est également meilleure que celle du groupe d'âge supérieur. Dans ce cas, les primes pour record correspondantes s'additionneront.

ÉPREUVES ADMISSIBLES POUR UN RECORD PROVINCIAL – PISCINE:

- Sauf indication contraire, toutes les épreuves ci-dessous sont admissibles pour record provincial :
 - Pour chaque catégorie d'âge
 - En bassin de 25m et 50m.
 - Pour les deux sexes.

Nage Libre	Dos	Brasse	Papillon	QNI
50m 100m 200m 400m 800m 1500m Relais 4x50m Relais 4x100m Relais 4x200m	50m 100m 200m	50m 100m 200m	50m 100m 200m	100m (*) 200m 400m Relais 4x50m Relais 4x100m (**)

(*) Épreuve admissible en bassin de 25m uniquement

(**) Épreuve également admissible pour un record « mixte ».

ÉPREUVES ADMISSIBLES – PARANATATION:

- Sauf indication contraire, toutes les épreuves ci-dessous sont admissibles pour record canadien :
 - Dans la catégorie Senior uniquement
 - En bassin de 25m et 50m.
 - Pour les deux sexes.

Nage Libre	Dos	Brasse	Papillon	TNI / QNI
50m libre (S1 à S13) 100m libre (S1 à S14), 200m libre (S1 à S5 et S14), 400m libre (S6 à S14)	50m dos (S1 à S5), 100m dos (S1, S2 et S6 à S14)	50m brasse (SB1 à SB3), 100m brasse (SB4 à SB9 et SB11 à SB14)	50m papillon (S2 à S7), 100m papillon (S8 à S14)	150m TNI (SM1 à SM4), 200m QNI (SM5 à SM14)

PRIMES POUR RECORDS

Groupe d'âge	Épreuves individuelles			Épreuves de relais	
	Record du Québec	Record Canadien ⁽¹⁾	Record du monde ⁽²⁾	Record du Québec	Record Canadien ⁽¹⁾
11-12 ans	60\$	140\$	n/a	40\$/athlète	70\$/athlète
13-14 ans	100\$	200\$	n/a	50\$/athlète	100\$/athlète
15-17 ans	120\$	240\$	n/a	60\$/athlète	120\$/athlète
Senior	200\$	300\$	500\$	100\$/athlète	150\$/athlète

⁽¹⁾ La prime pour record canadien ne s'ajoute pas à celle relative à un record du Québec, mais se substitue à elle.

⁽¹⁾ Un record canadien est éligible à une prime à la condition d'avoir été reconnu et homologué par et selon les critères de Natation Canada.

⁽²⁾ La prime pour record du monde ne s'ajoute pas à celles relatives à un record Canadien et à un record du Québec, mais se substitue à elles.

⁽²⁾ Un record du monde est éligible à une prime à la condition d'avoir été reconnu et homologué par et selon les critères de la FINA.



SOUTIEN #2 PRIMES DE PERFORMANCE AUX ESSAIS CANADIENS DE NATATION

DISCIPLINE : Natation en piscine

BÉNÉFICIAIRES : Athlètes

RÉSUMÉ : Ce programme vise à reconnaître l'excellence québécoise au niveau national en récompensant les athlètes médaillés aux essais canadiens.

DÉTAILS :

- **Prérequis :** Sont admissibles les athlètes qui satisfont aux critères de performance et les critères d'accès à l'aide financière détaillés à la section 4 du présent document ainsi que les athlètes membres en règle d'un club civil québécois et s'entraînant hors Canada.
- **Compétitions visées :** Essais canadiens en piscine
- **Aide financière :**
 - 500 \$ pour une médaille d'or
 - 300 \$ pour une médaille d'argent
 - 200 \$ pour une médaille de bronze
- **Modalités de fonctionnement :** Seules les médailles remportées en finale A dans une épreuve olympique individuelle seront considérées.
- **Paiement :** Les primes seront versées au printemps de la saison en cours.



SOUTIEN #3 PROGRAMME DE SUPPORT POUR LA PRÉPARATION DES ATHLÈTES AUX GRANDS JEUX

DISCIPLINE : Natation en piscine et en eau libre

Paranotation

BÉNÉFICIAIRES : Athlètes

RÉSUMÉ : Ce programme vise à aider les athlètes à se préparer pour les grands jeux avec l'équipe canadienne.

DÉTAILS :

- **Prérequis :** Sont admissibles les athlètes qui satisfont les critères de performance et les critères d'accès à l'aide financière détaillés à la section 4 du présent document ainsi que les athlètes membres en règle d'un club civil québécois et s'entraînant hors Canada.
- **Compétitions visées :**
 - Les Jeux olympiques
 - Jeux paralympiques
 - Les Championnats du monde
 - Les Championnats du monde de paranotation
 - Les Jeux du Commonwealth
 - Les Jeux Pan Pacifiques
 - Les Jeux Pan Américains
 - Les Universiades
 - Le Championnat du monde junior FINA
 - Les Jeux Pan Pacifiques Juniors
 - Les Jeux olympiques de la jeunesse
- **Aide financière :**
 - Un montant total de 8 500 \$ est disponible pour les athlètes en piscine et eau libre.
 - Un montant total de 7 000 \$ est disponible pour les athlètes en paranotation.
 - Le montant alloué sera distribué au prorata des athlètes ayant participé aux grands jeux avec l'équipe nationale canadienne, jusqu'à un maximum de 1000 \$/athlète.
- **Paiement :** Les paiements des primes se feront 2 fois par année, soit une fois au printemps et une fois à la fin de la saison.



SOUTIEN #4 PROGRAMME D'IDENTIFICATION DES CLUBS POUR SUBVENTION À L'EMBAUCHE D'UN(E) ENTRAINEUR(E)

ATTENTION

PROGRAMME DE SOUTIEN SUSPENDU JUSQU'À NOUVEL ORDRE

En attente de précisions de la part du Ministère autant sur les montants alloués que sur les modalités d'octroi du soutien.

DISCIPLINE : Natation en piscine et en eau libre

BÉNÉFICIAIRES : Clubs

RÉSUMÉ : Ce programme vise à reconnaître les équipes qui contribuent au rayonnement de notre natation au plus haut niveau, et leur octroyer une aide financière à l'embauche d'entraîneur(e)s dans le but de partager leur expertise auprès d'un public le plus grand possible.

DÉTAILS :

- **Prérequis :** Pour être identifié comme club bénéficiaire d'une subvention à l'embauche d'un entraîneur(e) pour la saison 2022-2023 au 31 décembre 2022, un club civil doit satisfaire tous les critères suivants :
 - Sont admissibles les clubs qui satisfont les critères d'accès à l'aide financière détaillé à la section 3 du présent document.
 - L'entraîneur(e)-chef du club bénéficiaire doit être certifié Entraîneur senior – Natation 301 au 31 décembre de la saison en cours.
 - Pour récolter des points pour leur club actuel, les athlètes doivent être affiliés dans ce club civil et s'y être entraînés au minimum 5 mois pleins durant la saison précédente.
- **Aide financière :**
 - Un montant total de 75 000 \$ sera distribué aux clubs selon les critères détaillés plus bas.
 - Le plafond admissible par entraîneur(e) est de 15 000 \$.
- **Utilisation de l'aide financière:**
 - Par résolution du Conseil d'administration du club bénéficiaire de la subvention, la subvention devra être utilisée selon les fins prévues au Programme de soutien au développement de l'excellence du Ministère, soit :
 - Soutenir la poursuite de l'excellence
 - Soutenir l'engagement d'entraîneurs œuvrant auprès d'athlètes de haute performance.
- **Modalités de fonctionnement :**

- Au total, un maximum de cinq clubs peut être identifiés par la FNQ à la suite de l'identification des athlètes RELÈVE, ÉLITE et EXCELLENCE en piscine et en eau libre, au 30 novembre de la saison en cours.
- Le club ayant cumulé le plus de points recevra 20 000 \$ (*)
- Les deux clubs suivants ayant cumulé le plus de points recevront chacun 15 000 \$ (*)
- Les deux clubs suivants ayant cumulé le plus de points recevront chacun 12 500 \$ (*)

(*) S'il y a moins de cinq clubs récipiendaires, le montant d'argent restant sera redistribué à parts égales entre les clubs récipiendaires.

- **Barème :** Le classement des clubs est obtenu par l'addition des points recueillis comme suit :

Athlètes sélectionnés pour un grand jeu avec l'équipe nationale Senior durant la saison précédente (1)	50 points
Athlètes sélectionnés pour un grand jeu avec l'équipe nationale Junior durant la saison précédente (1)	30 points
Athlètes identifiés de niveau EXCELLENCE en piscine ou en eau libre au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	20 points
Athlètes identifiés de niveau ÉLITE en piscine ou en eau libre au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	10 points
Athlètes identifiés de niveau RELÈVE en piscine ou en eau libre au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	5 points
Médaille d'or dans une compétition désignée de la saison précédente (2)	10 points
Médaille d'argent dans une compétition désignée de la saison précédente (2)	6 points
Médaille de bronze dans une compétition désignée de la saison précédente (2)	4 points

(1) Pointage par athlète, indépendamment du nombre de sélections durant la saison

(2) Seules les médailles obtenues dans une épreuve individuelle du programme olympique seront prises en compte.

- **Rencontres désignées :**

- Les championnats canadiens de natation
- Les Essais canadiens de natation
- Une équipe Canadienne pour un Grand Jeux

Un bonus de 20 points est accordé à un club civil pour chaque entraîneur(e) détenant une certification niveau 4 certifié ou le diplôme avancé en entraînement au 31 août de la saison en cours.

- **Cas particuliers :**

Dans le cas où des clubs obtiendraient le même nombre de points, le processus ci-dessous sera utilisé afin de les départager :

1. Le nombre de athlètes identifiés de niveau EXCELLENCE et s'il y a toujours égalité
2. Le nombre d'athlètes identifiés de niveau ÉLITE et s'il y a toujours égalité,
3. Le nombre d'athlètes identifiés de niveau RELÈVE et s'il y a toujours égalité,
4. L'athlète identifié de niveau ÉLITE le mieux classé sur la liste des athlètes identifiés et s'il y a toujours égalité,
5. L'athlète identifié de niveau RELÈVE le mieux classé sur la liste des athlètes identifiés.

- **Obligations des clubs bénéficiaires :**

Obligation à mener	Description	% de la subvention (*)
Participation au réseau de compétition provincial	Participation au Championnat provincial en piscine	20%
	Participation au Championnat provincial en eau libre	20%

	Participation à la Coupe du Québec Senior	10%
	Participation à la Coupe du Québec Junior / Senior	10%
	Participation à la Coupe des Régions	10%
Congrès annuel de la FNQ	Participation de l'entraîneur(e)-chef au congrès dans son entièreté	30%

(*) Une obligation qui ne serait pas entièrement respectée sera considérée comme complètement manquante, la part de la subvention qui lui était attribuée ne sera donc pas versée au club bénéficiaire.

- Paiement :

- Un contrat devra être signé entre les clubs bénéficiaires de la subvention et la FNQ afin d'officialiser les obligations reliées au programme.
- Une résolution du Conseil d'administration du club bénéficiaire relative à l'utilisation de la subvention selon les termes détaillés précédemment devra être fournie à la FNQ.
- La subvention ne peut descendre en dessous de 5000 \$ par club, tel qu'énoncé dans les règles du Ministère. Les clubs qui sont admissibles à la subvention de 5000 \$ mais qui voient leur subvention diminuée en raison de manquements relatifs aux obligations des clubs bénéficiaires se verront retirer cette dernière au complet.
- L'intégralité du montant dû de la subvention à l'embauche de l'entraîneur(e) sera versée au 31 août de la saison en cours.



SOUTIEN #5 PROGRAMME D'IDENTIFICATION DES CLUBS EN PARANATATION POUR SUBVENTION À L'EMBAUCHE D'UN(E) ENTRAINEUR(E)

ATTENTION

PROGRAMME DE SOUTIEN SUSPENDU JUSQU'À NOUVEL ORDRE

En attente de précisions de la part du Ministère autant sur les montants alloués que sur les modalités d'octroi du soutien.

DISCIPLINE : Paranatation

BÉNÉFICIAIRES : Clubs

RÉSUMÉ : Ce programme vise à reconnaître les équipes qui contribuent au rayonnement de notre paranatation au plus haut niveau, et leur octroyer une aide financière à l'embauche d'entraîneur(e)s dans le but de partager leur expertise auprès d'un public le plus grand possible.

DÉTAILS :

- **Prérequis :** Pour être identifié comme club bénéficiaire d'une subvention à l'embauche d'un entraîneur(e) pour la saison 2022-2023 au 31 décembre 2022, un club civil doit satisfaire tous les critères suivants :
 - Sont admissibles les clubs qui satisfont les critères d'accès à l'aide financière détaillé à la section 3 de ce document.
 - L'entraîneur(e)-chef du club bénéficiaire doit être certifié Entraîneur senior – Natation 301 au 31 décembre de la saison en cours.
 - Pour récolter des points pour leur club actuel, les athlètes doivent être affiliés dans ce club civil et s'y être entraînés au minimum 5 mois pleins durant la saison précédente.
- **Aide financière :**
 - Un montant total de 10 000 \$ sera distribué aux clubs selon les modalités suivantes :
 - 5 000 \$ au club ayant accumulé le plus haut pointage.
 - 5 000 \$ au club ayant accumulé le deuxième plus haut pointage.
- **Classement des clubs :**

Le classement des clubs est obtenu par l'addition des points recueillis comme suit :

Paranageuses ou paranageurs sélectionné(e)s pour un grand jeu avec l'équipe nationale Senior durant la saison précédente ①	50 points
Paranageuses ou paranageurs sélectionné(e)s pour un grand jeu avec l'équipe nationale Junior durant la saison précédente ①	30 points
Paranageuses ou paranageurs identifié(e)s de niveau EXCELLENCE au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	20 points
Paranageuses ou paranageurs identifié(e)s de niveau ÉLITE au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	10 points

Paranageuses ou paranageurs identifié(e)s de niveau RELÈVE au 1 ^{er} novembre de la saison en cours.	5 points
Médaille d'or dans une compétition désignée de la saison précédente ②	10 points
Médaille d'argent dans une compétition désignée de la saison précédente. ②	6 points
Médaille de bronze dans une compétition désignée de la saison en précédente ②	4 points

① pointage par paranageuse ou paranageur, indépendamment du nombre de sélections durant la saison.

② Seules les médailles obtenues dans une épreuve individuelle du programme paralympique seront prises en compte.

- Rencontres désignées :

- Les championnats canadiens de natation
- Les Essais canadiens de natation
- Une équipe Canadienne pour un Grand Jeux

- Un boni de 20 points est accordé à un club civil pour chaque entraîneur(e) détenant une certification du PNCE de niveau 4 ou le diplôme avancé en entraînement.

- En cas d'égalité dans les dernières positions disponibles, nous utiliserons les informations suivantes pour les départager :

- Le nombre de paranageuses ou paranageurs identifié(e)s de niveau EXCELLENCE et si l'égalité persiste
- Le nombre de paranageuses ou paranageurs identifié(e)s de niveau ÉLITE et s'il y a toujours égalité
- Le nombre de paranageuses ou paranageurs identifié(e)s de niveau RELÈVE.
- La paranageuse ou le paranageur identifié(e) de niveau ÉLITE la(le) mieux classé(e) sur la liste des athlètes identifiés et s'il y a toujours égalité,
- La paranageuse ou le paranageur identifié(e) de niveau RELÈVE la(le) mieux classé(e) sur la liste des athlètes identifiés.

- Obligations des clubs bénéficiaires :

- Le club civil s'engage à participer activement au réseau de compétition de la FNQ, dont l'intégralité des championnats provinciaux et coupes du Québec organisés durant la saison.
- Un contrat devra être signé entre les clubs bénéficiaires de la subvention et la FNQ afin d'officialiser les obligations reliées au programme.
- Une résolution du Conseil d'administration du club bénéficiaire relative à l'utilisation de la subvention selon les termes détaillés précédemment devra être fournie à la FNQ.
-

- Paiement :

- L'intégralité du montant dû de la subvention à l'embauche de l'entraîneur(e) sera versée au 31 août de la saison en cours.



SOUTIEN #6 SUPPORT AUX CLUBS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'EXCELLENCE DES ATHLÈTES EN PISCINE

DISCIPLINE : Natation en piscine

BÉNÉFICIAIRES : Clubs

RÉSUMÉ : Ce programme vise à soutenir les clubs qui sont concrètement engagés dans une démarche de développement vers l'excellence, en reconnaissant les performances « en voie » des athlètes.

DÉTAILS :

- Prérequis :
 - Sont admissibles les clubs qui satisfont les critères d'accès à l'aide financière détaillés à la section 4 du présent document.
 - Pour récolter des points pour leur club, les athlètes doivent être affiliés dans ce club civil et s'y entraîner à temps plein.
- Aide financière :
 - Un montant maximum de 20 000 \$ sera partagé entre tous les clubs récompensés (maximum de 8 000\$ par club).
- Modalités de fonctionnement :
 - Pour être considérée, une performance doit figurer dans la charte des temps « en voie » la plus récente établie par Natation Canada, et avoir été réalisée dans une des compétitions visées ci-dessous :
 - Les championnats canadiens de natation (CCN, CCJ, CCE, Essais)
 - Les grands jeux avec l'équipe canadienne.
 - Au 31 août de la saison en cours, chaque performance réalisée dans le contexte ci-dessus sera classée par pourcentage de temps « en voie 1 ».
 - Les 10 athlètes ayant obtenu le meilleur classement rapporteront une prime de 2000\$ pour leur club. Si le club de cet athlète a déjà atteint le maximum de 8 000\$ autorisé, le prochain athlète d'un club différent rapportera la prime à son club.
 - Précisions :
 - Une seule performance par athlète sera retenue : celle qui lui fait obtenir le meilleur pointage.
 - Dans le cas où un athlète transférerait de club durant la saison, le club bénéficiaire sera celui auquel l'athlète appartenait au moment où il a réalisé la performance retenue.
 - En cas d'égalité entre 2 athlètes, le nombre de performances « En voie 1 » sera utilisé pour les départager.
 - Si l'égalité persiste, le même processus avec les temps « en voie 2 » puis éventuellement les temps « en voie 3 » sera utilisé pour départager les athlètes concernés.
- Paiement :
 - Pour bénéficier de l'aide financière, le conseil d'administration du club devra adopter par résolution l'utilisation exacte de cette prime pour des activités de développement vers l'excellence de athlètes « en voie » lors de la saison suivante.
 - L'intégralité du montant du support sera versée le plus rapidement possible suite à la compilation des résultats.



SOUTIEN #9 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉQUIPES UNIVERSITAIRES DE NATATION

DISCIPLINE : Natation

BÉNÉFICIAIRES : Équipes universitaires

RÉSUMÉ : Ce programme vise à supporter les équipes universitaires dans leur recherche de résultats de haut niveau dans le réseau civil national et international.

DÉTAILS :

- **Prérequis :**
 - Le RSEQ doit avoir signé le protocole d'entente s'engageant à respecter les politiques de la FNQ.
 - Sont admissibles les équipes universitaires de natation membres à la FNQ encadrant des athlètes identifiés par la FNQ.
 - Pour mériter des points pour leur équipe, les athlètes doivent :
 - Avoir participé au championnat canadien U Sports lors de la saison actuelle.
 - Être identifiés de niveaux EXCELLENCE, ÉLITE ou RELÈVE.
 - S'entraîner à temps plein dans l'équipe universitaire.
- **Aide financière :**

Un montant de 5000 \$ sera accordé selon les principes directeurs suivants :

 - Une première moitié de l'aide financière sera partagée entre tous les clubs encadrant des athlètes identifiés de niveaux EXCELLENCE, ÉLITE et RELÈVE qui ont participé au championnat U Sports de la saison en cours.
 - Le partage de ce premier montant se fera au prorata des points gagnés par les athlètes éligibles selon le barème suivant:
 - Athlètes identifiés de niveau EXCELLENCE : 5 points
 - Athlètes identifiés de niveau ÉLITE : 3 points
 - Athlètes identifiés de niveau RELÈVE : 1 point
 - La deuxième moitié de l'aide financière sera partagée entre tous les clubs encadrant des athlètes identifiés de niveaux EXCELLENCE, ÉLITE et RELÈVE qui ont participé au championnat U Sports et au championnat canadien d'été de la saison en cours.
 - Le partage de ce deuxième montant se fera au prorata des points gagnés par les athlètes éligibles selon le barème suivant:
 - Athlètes identifiés de niveau EXCELLENCE : 5 points
 - Athlètes identifiés de niveau ÉLITE : 3 points
 - Athlètes identifiés de niveau RELÈVE : 1 point
- **Paiement :**
 - L'intégralité du montant du support sera versée le plus rapidement possible après le Championnat canadien d'été de la saison en cours.



SOUTIEN #10 SERVICES DE MASSOTHÉRAPIE AUX ESSAIS CANADIENS

<u>DISCIPLINES :</u>	Natation en piscine et paranatation
<u>BÉNÉFICIAIRES :</u>	Athlètes qualifiés pour les Essais Canadiens 2023
<u>RÉSUMÉ :</u>	L'objectif est de proposer des services de massothérapie aux Essais Canadiens 2023 pour tous les athlètes de haute performance québécois.

DÉTAILS :

- **Prérequis :**
 - Sont admissibles tous les athlètes membres en règle de la FNQ qui participent aux prochains Essais Canadiens.
- **Modalité de fonctionnement :**
 - Un massothérapeute sera présent de la veille des essais jusqu'au dernier jour de compétition
 - Un horaire sera établi quotidiennement, dans lequel les athlètes identifiés de niveau Excellence auront la priorité
 - S'il reste des plages vacantes dans l'horaire, les athlètes identifiés de niveau Elite pourront réserver des places.
 - S'il reste des plages vacantes dans l'horaire, les athlètes identifiés de niveau Relève pourront réserver des places.
 - S'il reste des plages vacantes dans l'horaire, le massothérapeute pourra accueillir d'autres athlètes membres de la FNQ à sa discrétion.
 - Le service de massothérapie sera entièrement gratuit pour les athlètes.



SOUTIEN #11 INITIATIVE DE PERFORMANCE EN PARANATATION

<u>DISCIPLINE :</u>	Paranotation
<u>BÉNÉFICIAIRES :</u>	Paranageuses et paranageurs identifié(e)s de niveau ELITE
<u>RÉSUMÉ :</u>	Le but est d'encourager à identifier des ressources ou un milieu où la paranageuse ou le paranageur et son entraîneur(e) pourront trouver des réponses aux besoins spécifiques du handicap de l'athlète.

DÉTAILS :

- **Prérequis :**
 - Sont admissibles les athlètes qui satisfont les critères de performance et les critères d'accès à l'aide financière détaillés à la section 4 du présent document.
- **Modalité de fonctionnement :**
 - Chaque paranageuse ou paranageur qui souhaite bénéficier de ce support doit soumettre par courriel à la direction technique un projet détaillé au plus tard le 31 mars de l'année en cours, et validé par son entraîneur(e) personnel.
 - Au besoin, la direction technique peut demander des ajustements au projet soumis.
 - Toutes les dépenses qui excèdent l'aide financière accordée par la FNQ ne pourront être assumées par la FNQ.
 - Une même prime peut couvrir plusieurs projets différents.
- **Activités couvertes :**
 - Services de thérapeutes spécialisés.
 - Services d'entraînements complémentaires.
 - Stages d'entraînements spécialisés.
- **Aide financière par projet (présentation de justificatif nécessaire) :**
 - Un montant maximum de 500 \$ est proposé pour chaque paranageuse ou paranageur identifié(e) de niveau ELITE.
- **Paiement :**
 - Les paiements des soutiens se feront à la fin de la saison, et ne sont pas transférables entre athlètes. L'athlète doit respecter toutes les exigences de son contrat d'athlète identifié jusqu'à la fin de la saison sportive civile pour avoir droit au déboursé de ce soutien.



SOUTIEN #14 AIDE À UN ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL

DISCIPLINE : Natation en piscine

BÉNÉFICIAIRES : Athlètes et clubs

RÉSUMÉ : Ce programme de soutien vise à aider les meilleurs athlètes de haute performance pour leur participation à un événement international de leur choix, ainsi qu'à embaucher du personnel de soutien intégré pour ce même événement.

DÉTAILS :

- **Prérequis :**
 - Sont admissibles les athlètes qui respectent les conditions d'admissibilité pour intégrer les Équipes du Québec (section 3 du présent document).
 - 5 athlètes maximum pourront bénéficier de ce support, indépendamment de leur sexe.
- **Activités couvertes :**
 - Compétition hors Québec.
 - Camp d'entraînement hors Québec
 - Embauche de personnel d'équipe de soutien intégré.
 - Les frais de participation à une Équipe du Québec ne sont PAS éligibles.
- **Modalité de fonctionnement :**
 - Les athlètes récipiendaires seront déterminés en fonction de leurs performances aux essais canadiens 2023 selon le pourcentage de temps « FINA A » obtenu en suivant les priorités suivantes (comparaison à la 2^{ème} décimale) :
 - Le meilleur pourcentage obtenu en finale A d'une épreuve du programme olympique sera retenu pour hiérarchiser les athlètes.
 - En cas d'égalité, l'athlète ayant obtenu le meilleur pourcentage dans une 2^e épreuve du programme olympique sera sélectionné.
Si l'égalité persiste, Le processus pourra continuer avec une 3^{ème} épreuve et plus, jusqu'à ce que les athlètes puissent être départagés.
- **Aide financière aux athlètes :**
 - Un montant de 1500\$ sera offert à chaque athlète bénéficiaire du présent programme.
 - Le montant sera versé sur présentation de factures, pouvant couvrir les frais d'un événement international (hors Canada):
 - Frais de transport
 - Frais d'hébergement
 - Frais d'inscription à une compétition
 - Autres dépenses sur approbation de la direction technique de la FNQ
 - Les dépenses pourront être remboursées jusqu'au printemps 2024, mais l'activité pourra avoir lieu à une date ultérieure.

- Aide financière aux clubs :
 - Un montant de 4000\$ sera partagé entre tous les clubs ayant au moins 1 athlète bénéficiaire du présent programme afin de payer les frais d'embauche de personnel de soutien intégré pour l'événement :
 - Gérant(e) d'équipe
 - Massothérapeute
 - Analyste vidéo
 - Physiothérapeute
 - Physiologiste
 - Biomécanicien
 - Autre – sur approbation de la direction technique.
 - Le montant sera versé sur présentation de factures
 - Le montant alloué à chaque club sera bonifié de 50% pour chaque club récipiendaire de ce programme de soutien qui s'entendrait avec un autre club récipiendaire pour l'embauche du personnel de soutien intégré lors d'un même événement admissible.
 - Advenant le cas où un seul club serait bénéficiaire du présent programme de support, la bonification serait automatiquement accordée.



SOUTIEN #15 FORMATION PROFESSIONNELLE SCIENTIFIQUE DES ENTRAINEUR(E)S

DISCIPLINE : Natation en piscine

BÉNÉFICIAIRES : Entraîneur(e)s responsables d'athlètes identifiés de niveau Élite et Relève en piscine

RÉSUMÉ : Ce programme de soutien vise à permettre aux entraîneur(e)s en charge de notre élite québécoise de parfaire leurs connaissances scientifiques grâce au soutien des professionnels de l'Institut National du Sport du Québec.

DÉTAILS :

- **Prérequis :**
 - Sont admissibles les entraîneur(e)s qui sont responsables à temps pleins d'au moins 1 athlète identifié de niveau élite ou relève en piscine pour la saison en cours.
- **Modalités de fonctionnement :**
 - Les entraîneur(e)s récipiendaires auront accès à une banque de cinq heures (5h) à utiliser avec le type d'intervenant(e) de leur choix à l'Institut National du Sport du Québec (en fonction des disponibilités des intervenant(e)s). Les champs d'expertise disponibles sont :
 - Biomécanique
 - Nutrition
 - Physiologie
 - Préparation mentale
 - Préparation physique
 - Suivi de la performance
 - L'entraîneur(e) devra remplir un formulaire d'inscription pour identifier ses besoins, l'INS contactera l'entraîneur(e) pour le ou la mettre en contact avec un ou une intervenant(e) ayant l'expertise souhaitée.
 - Les heures disponibles peuvent être utilisées avec un/une ou plusieurs intervenants différent(e)s au cours de la saison d'identification.
 - Au 1^{er} avril 1^{er} mai de la saison en cours (repoussé pour 2023 uniquement), si un entraîneur(e) éligible n'a utilisé (ou planifié utilisé) aucune de ses heures disponibles, elles pourront être redistribuées aux entraîneur(e)s qui auront déjà utilisé toutes leurs heures et qui en feront la demande par courriel à la Coordinatrice aux programmes de performance.



POUR INFORMATION

Pour les entraîneur(e)s :

NICOLAS ZAZZERI

Directeur technique

Tél. : 514 252-3200, poste 3832

Courriel : nzazzeri@fnq.ca

Pour les athlètes et parents :

VÉRONIQUE MC CRAE

Coordonnatrice aux programmes de performance

Tél. : 514 252-3200, poste 3555

Courriel : vmccrae@fnq.ca

@FEDNATATIONQC

FNQ_NATATION



www.fnq.ca